



Dossier de surendettement à 22 ans

Par **ana0851**, le **19/05/2011** à **17:04**

Bonjour,
Voici mon histoire. J'ai pris des crédits lors de mon entrée à la vie active suite à des problèmes familiaux et personnels. J'étais en dépression et une tentative de suicide. J'étais en contrat de professionnalisation. Mes crédits ont été pris dans plusieurs organismes dont ma banque qui connaissait complètement ma situation. J'ai fait un dossier de surendettement où un blocage de mes dettes est fait jusqu'en février 2012. Ma situation professionnelle : CDD jusqu'en mai 2012
Plusieurs questions :
- Est-il possible de faire une annulation complète ou partielle de ma dette ?
- Je souhaite attaquer mon ex-banque, est-ce possible ? Si oui, ai-je des possibilités d'obtenir gain de cause ?
Merci d'avance de votre aide

Par **amajuris**, le **19/05/2011** à **20:45**

bjr,
En février 2012 la commission examinera votre situation à cette date et prendra une décision d'étalement de vos dettes ou de leur effacement partiel ou total.
vous pouvez attaquer votre banque c'est votre droit mais vos problèmes familiaux et personnels font partie de votre vie privée et la banque n'a pas à connaître des éléments de votre vie privée.
je ne pense pas que la banque vous ait obligé à prendre des crédits contre votre gré
vous pouvez gagner ou perdre contre votre banque en fonction de votre dossier mais pour cela il vous faudra un avocat.

Par **mélanie1091**, le **20/05/2011** à **15:57**

Salut !
J'ai eu moi aussi des difficultés financières et j'ai contacté Maître DAMY qui m'a aidé

à constituer un dossier de surendettement. Il m'a très bien conseillé. rnva faire un tour sur son site, il fait des consultations en ligne rnrtél : 04 92 15 05 05
rn<http://gregorydamy.niceavocats.fr/>

Par **corimaa**, le **21/05/2011 à 14:51**

melanie1901, vous etes sur un site de conseils juridiques et vous n'avez pas le droit de faire de la publicité, merci de vous en abstenir

Par **amajuris**, le **21/05/2011 à 15:13**

mélanie n'existe pas c'est de la pub qui d'ailleurs ne parle pas du prix .

Par **mimi493**, le **21/05/2011 à 17:53**

ni de l'éthique d'un avocat concernant ce type de publicité

Par **corimaa**, le **21/05/2011 à 18:50**

[citation]mélanie n'existe pas c'est de la pub qui d'ailleurs ne parle pas du prix
[/citation]rnJ'avais bien compris, mais je ne me voyais pas l'appeler Trucmuche :)))